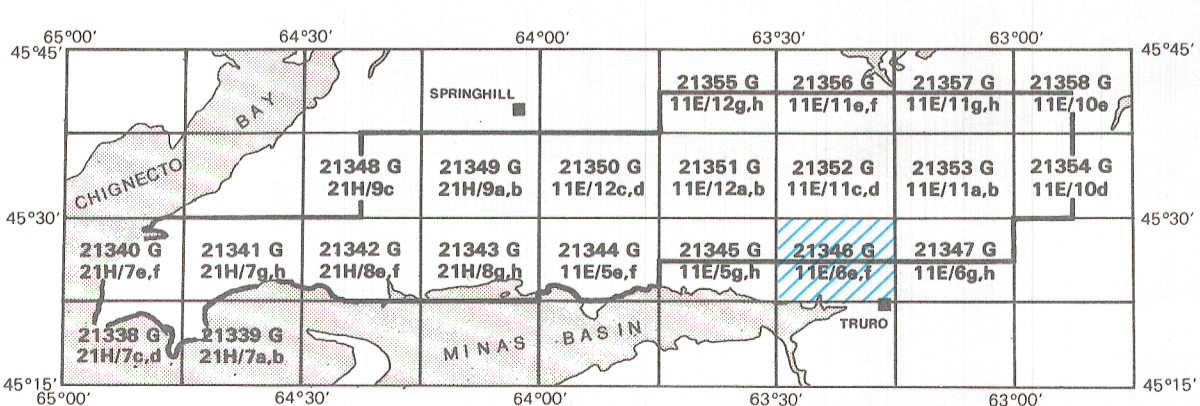


AEROMAGNETIC TOTAL FIELD MAP  
CARTE AÉROMAGNÉTIQUE DU CHAMP TOTAL

MAP 21346 G CARTE  
11E/6e,f  
NOVA SCOTIA  
NOUVELLE-ÉCOSSE

SCALE 1:25 000 - ÉCHELLE 1/25 000



ISOMAGNETIC LINES (absolute total field)  
LIGNES ISOMAGNÉTIQUES (valeur absolue du champ total)

250 gammas .....  
50 gammas .....  
10 gammas .....  
2 gammas .....  
Magnetic depression .....  
Depression magnétique .....  
Flight lines .....  
Lignes de vol .....  
Flight altitude: 150 metres above ground level  
Altitude du vol: 150 mètres au-dessus du niveau du sol  
1 gamma = 10<sup>-4</sup> tesla in SI units  
1 gamma = 10<sup>-4</sup> tesla en unités SI

This map was compiled from data recorded by Sander Geophysics Limited, between October 10, 1986, and June 25, 1987, using a helicopter-borne magnetic gradiometer. This gradiometer consisted of two Sander Geophysics Ltd. Overhauser magnetometers of 0.005 gauss resolution with a vertical separation of 3 m mounted in a rigid boom structure towed by a cable 30 m below the helicopter. Average sensor height was 150 m above ground with an average traverse and control line spacing of 500 m and 6 m respectively. The flight path was recovered using imagery taken by a vertically mounted 16 mm camera and from positions recorded digitally by an inertial navigation system. Total field values are the sum of the two magnetometer outputs.

All data processing was carried out by computer including the levelling analysis between traverse and control lines. Grid cell size for the automatic mapping process was 2.5 mm, representing 62.5 m on the ground, and isomagnetic contours were plotted automatically. No regional corrections are applied to the earth's magnetic field. The base for this map was reproduced from a 1:50 000 topographical map published by the Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa.

Copies of this map may be obtained from the Department of Mines and Energy, Halifax, Nova Scotia, or from the Geological Survey of Canada, Ottawa. The survey data used to compile this map are available in digital form from the Geological Survey of Canada at the cost of retrieval and copying.

Cette carte fut compilée d'après les données enregistrées par Sander Geophysics Limited, entre le 10 octobre, 1986, et le 25 juin, 1987, à l'aide d'un gradiomètre hélicoptère comprenant deux magnétomètres Overhauser construits par Sander Geophysics, d'une résolution de 0,005 gauss avant une séparation verticale de 3 m dans une structure suspendue à 30 m sous l'hélicoptère. La hauteur moyenne des magnétomètres était de 150 m au-dessus du sol avec un espacement de 500 m pour les lignes de vol et 6 m pour les lignes de contrôle. Les trajectoires de vol furent enregistrées à l'aide d'une caméra 16 mm et numériquement par navigation à inertie. Les valeurs du champ total sont obtenues par la somme des deux magnétomètres.

Toute manipulation des données fut effectuée par ordinateur, incluant le nivellement entre les lignes de vol et les lignes de contrôle. Le maille de la grille utilisée pour le procédé cartographique fut 2,5 mm, ce qui représente 62,5 m sur le terrain, et les lignes isomagnétiques furent tracées numériquement. Aucune correction régionale ne fut effectuée relativement au champ magnétique terrestre. La carte de base provient du recouvrement topographique au 1:50 000 publiée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à Ottawa.

Des exemplaires de cette carte sont disponibles au ministère des Mines et de l'Énergie à Halifax, Nouvelle-Écosse, ou à la Commission géologique du Canada à Ottawa. Les données du levé utilisées au dressage de cette carte sont disponibles sous forme numérique à la Commission géologique du Canada au coût du recouvrement et de reproduction des données.

INDEX MAP  
CARTE DE LOCALISATION

Contribution to Canada-Nova Scotia Mineral Development Agreement 1984-1989, a subsidiary agreement under the Economic and Regional Development Agreement, Project funded by Geological Survey of Canada.  
Contribution à l'Entente auxiliaire Canada/Nouvelle-Écosse sur l'Exploitation minière 1984-89 faisant partie de l'Entente de développement économique et régional. Ce projet a été financé par la Commission géologique du Canada.